

CHARTRE D'ENGAGEMENT SANTE EN ENTREPRISE



LES 5 ENGAGEMENTS

1

Non discrimination

En tant que signataire de la charte, notre entreprise s'engage à lutter sur le lieu de travail contre la discrimination et la stigmatisation des personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques évolutives (MCE).

Nous nous engageons à mettre en œuvre toute action de nature à améliorer ou à corriger nos pratiques de recrutement et de management RH, afin de nous assurer des résultats de notre politique dans ce domaine.

2

Formation

Notre entreprise reconnaît que la qualité du collectif de travail dans lequel évoluent les salariés contribue de manière importante à l'intégration de personnes atteintes de maladies chroniques ou de handicap.

Nous nous engageons à déployer en interne toutes les actions nécessaires de sensibilisation et de formation destinées au management, aux représentants du personnel et à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé et de la qualité de vie au travail

3

Prévention

Notre entreprise affirme sa volonté d'agir sur l'ensemble des niveaux de prévention (primaire : agir sur les causes pour réduire les risques d'apparition de nouveaux cas ; secondaire : agir au tout début de l'apparition de la maladie afin de freiner son évolution ; tertiaire : réduire les risques de complication ou d'incapacité chez les personnes atteintes). Nous nous engageons à promouvoir au travers des acteurs et services existants les bonnes pratiques de prévention et d'accompagnement des salariés.

En lien avec les services de santé au travail, des actions de sensibilisation, de conseil préventif et de dépistage anonyme et volontaire seront régulièrement proposées aux salariés.

4

Innovations

Notre entreprise entend faciliter l'accès des personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques évolutives aux dispositifs médicaux innovants qui participent à l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie et des conditions de travail.

Nous nous engageons à partager ces innovations avec l'ensemble des salariés, à travers les espaces d'échanges et canaux de communication internes (Intranet, réseau social)

5

Organisation du travail

Le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques évolutives est une démarche transversale impliquant l'ensemble des acteurs dans l'évolution de l'organisation du travail.

Nous nous engageons résolument à mettre en œuvre des plans d'actions visant à adapter les emplois et les postes de salariés concernés en considérant leurs capacités et ressources plutôt que leurs limitations ou restrictions d'aptitudes.